

MOTIONS CA 11/12/2023

Motion cité éducative

Nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Fernande Flagon à Valenton, dénonçons la mise en place des cités éducatives qui conduisent à une destruction de l'éducation prioritaire.

Après un an et demi de labellisation, force nous est de constater qu'il ne s'agit pas d'une « stratégie éducative ambitieuse et innovante ». Bien au contraire, les cités éducatives remettent en question l'importance du service de l'éducation nationale et conduisent à une surcharge de travail, tant pour les équipes pédagogiques que les services administratifs ou les équipes de direction.

Les cités éducatives s'inscrivent dans l'idéologie des « territoires apprenants » qui décrètent que l'on peut apprendre et se former partout ailleurs qu'à l'école. En présentant tous les lieux comme équivalents pour apprendre, que ce soit l'école, les lieux culturels et sportifs, les associations ou même des fondations privées, alors tous les services publics et privés sont mis sur le même plan et l'importance du rôle service public se dilue et est délégitimée.

Le budget prévisionnel de l'année 2024 du collège Fernande Flagon en est une démonstration évidente. Alors que la part dédiée aux activités pédagogiques diminue, celle consacrée à la vie de l'élève explose, essentiellement pour rémunérer des associations. Aussi, le budget du collège n'est plus destiné au pédagogique mais à l'animation, il montre une place de plus en plus importante du périscolaire et des collectivités au détriment de l'éducation nationale.

Non seulement la cité nous a été imposée malgré un refus massif de la communauté éducative exprimée lors d'une grève suivie à 70% mais des projets pédagogiques portés par des enseignants avec leurs classes ne peuvent être financés par les cités éducatives car ils ne s'inscrivent pas dans la logique de synergie prônée par les cités. Seuls les projets sur plusieurs classes ou établissements sont présentés, niant de fait la réalité du travail pédagogique qui s'appuie sur la connaissance fine d'un groupe classe pour l'accompagner dans la progression de ses apprentissages.

De plus, aucun moyen humain ou financier supplémentaire n'a été prévu pour compenser la surcharge de travail amenée par des projets chronophages, aux contours flous qui ne s'inscrivent pas dans un cadre pédagogique disciplinaire ou interdisciplinaire. Nous n'avons pas de moyens horaires d'enseignement supplémentaires pour mener ces projets. Nous n'avons pas de personnel supplémentaire pour gérer les budgets et monter les projets. Cette surcharge de travail s'exerce alors au détriment de nos missions premières.

Enfin, cette manne financière est octroyée sur la base de projets. Elle participe donc de la contractualisation d'un service public qui met les établissements en concurrence et remplace des moyens et des financements pérennes par des conventions temporaires de 3 ans sans aucune visibilité sur le long terme.

Une stratégie éducative ambitieuse prendrait en compte les difficultés sociales des élèves, lui allouerait de véritables moyens supplémentaires (baisse des effectifs, pôle médico-social) et s'attacherait à favoriser la mixité sociale au lieu d'individualiser au maximum les parcours d'élèves aux dépens des apprentissages collectifs.

De la sorte, nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Fernande Flagon à Valenton, exigeons l'abandon des cités éducatives.

Motion pacte

Nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Fernande Flagon à Valenton, dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l'État en matière de remplacement.

Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé.

Nous refusons cet alourdissement de notre charge de travail alors que notre travail actuel dépasse déjà majoritairement les 43 heures hebdomadaires selon les propres données du ministère. Ce n'est en rien, une

revalorisation pour les enseignant-es, CPE et PsyEN qui ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années. Ce qui nous est proposé c'est de travailler plus pour augmenter nos rémunérations insuffisantes qui pèsent lourdement sur l'attractivité de nos métiers. De plus, le pacte va aggraver les inégalités salariales entre les hommes et les femmes et induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour travailler à la réussite de nos élèves.

Nous refusons donc d'entrer dans une logique contractuelle incompatible avec l'autonomie professionnelle nécessaire à la réalisation de nos missions au service des usagers et rejetons le chantage qui consiste à conditionner à la signature du pacte, la mise en place de projets, la possibilité d'aider et d'accompagner nos élèves voire d'obtenir des demi-groupes.

Fondamentalement, le pacte va à l'encontre de ce qui fait la valeur de notre métier : un enseignement de qualité, fondé sur des progressions réfléchies et sur la construction d'une relation pédagogique ambitieuse dans un collectif de travail solidaire.

Nous exigeons une réelle revalorisation salariale, une amélioration de nos conditions de travail, et globalement plus de personnels qualifiés dans nos établissements auprès des élèves avec une programmation des recrutements de personnels enseignant-es, de vie scolaire, d'orientation, d'infirmières et d'assistants sociaux.

Pour toutes ces raisons, nous représentant-es des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du collège Fernande Flagon à Valentignat, exigeons l'abandon du pacte.